



Charte du CA Evron Handball

Amis, joueurs, joueuses et parents, en signant une licence au CA Evron Handball, vous adhérez à une association loi 1901 gérée principalement par des **bénévoles**. La charte du licencié est un ensemble de droits et de devoirs visant à une meilleure cohésion de la vie du club. Elle engage le **joueur**, les **dirigeants** mais aussi les **parents** dans l'acceptation et le respect de celle-ci.



Trois composantes pour une saison réussie :

Les joueurs



Les parents



Le club



LES JOUEURS :

- Ponctualité et assiduité sont des valeurs nécessaires au bon fonctionnement de ton équipe.
- Respecter ton engagement envers ton équipe et ton coach, tu es présent à chaque entraînement et match sauf raisons exceptionnelles (impératif professionnel ou scolaire, problèmes de santé...)
- Prévenir de ton absence ton coach sportif et (et/ou) logistique et tu la justifies.
- Respecter le matériel, les locaux de ton club ainsi que ses extérieurs, tout comme ceux de ton équipe adverse.
- Respecter les décisions des arbitres et de ton coach et tu respectes également tes adversaires.
- En cas de mauvais comportement, le club se donne le droit de te convoquer pour en discuter et si nécessaire de t'exclure des entraînements, des matchs....
- Ton comportement anti sportif peut engendrer des frais financiers qui seront à ta charge.
- Respecter les plannings pour les déplacements et les lavages de maillots mis en place par le coach.
- T'assurer que le matériel utilisé et les vestiaires soient propres et bien rangés en partant

En complément de ces règles de respect, le club demande à chaque licencié de s'engager dans la bonne marche de celui-ci. Ainsi nous demandons à tous les joueurs adultes et jeunes de répondre à 4 convocations par saison afin de satisfaire à l'organisation des matchs (table de marque, tutorat d'arbitres, responsable de salle...). Un planning de convocation va être établi pour chaque période de vacances et remis à chaque joueur pour anticiper ces obligations.



LES PARENTS DE JOUEURS :

- Respecter les règles et les décisions mises en place pour les joueurs mineurs.
- Avoir un comportement respectueux vis-à-vis des joueurs, de leur coach et des arbitres.
- Participer et contribuer à l'organisation et au déroulement des temps forts du club (assemblée générale, manifestations organisées par le club...).
- En cas de vol, perte ou dégradation des effets personnels, vous ne pouvez pas considérer le club comme responsable.

- Respecter les plannings de déplacements (minimum 3 dans l'année) et lavages des maillots mis en place par le coach.
- Vous êtes responsables de vos enfants avant et après la séance et devez respecter les horaires. Dans le cas où votre enfant peut quitter seul le complexe sportif, vous devez signer une autorisation écrite de décharge de responsabilité.
- Vos enfants doivent être déposés sous la responsabilité de l'entraîneur ou du coach lors des entraînements ou des matchs.



LE CLUB

Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires à la pratique optimale du handball. Ce qui signifie :

- Aux entraînements :
 - Assurer l'encadrement et l'entraînement de l'équipe
 - Respecter les horaires
 - Prévenir les joueurs en cas d'annulation ou de modifications d'horaires
- Aux matchs :
 - Assurer l'encadrement du groupe et de la rencontre par des responsables de salle, des arbitres (quand c'est nécessaire), des tuteurs de tables et d'arbitrages
 - Fournir des tenues conformes à la pratique du handball lors des matchs ainsi que tous les outils nécessaires pour une activité adaptée et sécurisée
 - Accompagner les joueurs pour les déplacements importants en sollicitant les minibus mis à disposition par la ville
 - Diffuser les informations relatives aux matchs par mails ou sur le site internet du club <https://caevronhandball.wixsite.com/caehb> ou par communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...)
 - Former les coachs pour qu'ils véhiculent les valeurs du club et du handball aux joueurs :
 - ✦ Respect de l'adversaire et de l'arbitre
 - ✦ Epanouissement des licenciés
 - ✦ Pratique du sport en sécurité

Mais également :

- Accompagner les personnes qui le souhaitent vers des formations d'entraîneur, d'arbitre...
- Communiquer sur toutes les informations de la vie du club (*Le club s'autorise à diffuser des photos ou vidéos de ta personne sur tous supports de communication sauf refus de ta part signalé par écrit au club*).

Points importants :

- Le club ne remboursera aucune cotisation quel que soit le motif de départ du licencié.
- Le club demande que les conducteurs de voitures ou mini bus respectent les règles de sécurité et du code de la route. Ils vérifient auprès de leur assurance qu'elle couvre bien les déplacements pour le club. Les parents des joueurs se doivent d'avoir un réhausseur pour chaque enfant de moins de 10 ans présent dans leur véhicule.

Le président
Jean-Charles Guédon